


Subvention FISAC

# Coup de pouce pour vos commerces

[sna27.fr](http://sna27.fr)





*« Parce qu'un  
commerce  
moderne,  
accessible,  
sécurisé et bien  
décoré, ça incite  
à y rentrer ! »*

## NOUS VOUS AIDONS À MOD

**G**âce au Fisac, des aides sont mobilisables pour financer des travaux de modernisation et d'embellissement de votre commerce.

N'attendez plus pour en profiter !

### Quel type d'aides ?

Aménagements intérieurs OU extérieurs
<b>Jusqu'à 30 %</b> du montant HT des travaux éligibles
Plancher : 3 000 € HT minimum
Plafond : 4 500 € HT maximum
Accessibilité seule : subvention de 3 000 € HT maximum

Aménagements intérieurs ET extérieurs
<b>Jusqu'à 40 %</b> du montant HT des travaux éligibles
Plancher : 3 000 € HT minimum
Plafond : 6 000 € HT maximum



# ERNISER VOTRE COMMERCE



➔ Des travaux  
pris en charge  
par Seine  
Normandie  
Agglomération  
et l'État.



## ➔ POUR QUI ?

- les entreprises artisanales, commerciales et de services inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, qui présentent une situation financière saine,
- les entreprises qui justifient d'un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 1 million d'euros (*ce chiffre s'entend par entreprise, et non par établissement quand il y a des établissements secondaires*), avec une surface de vente inférieure à 300 m<sup>2</sup>,
- les entreprises installées depuis plus d'un an sauf en cas de reprise,
- les créateurs ou reprenants d'entreprises.

Ne sont pas éligibles au titre de la circulaire du 22 juin 2009 relative au Fisac : les pharmacies et les professions libérales, les grossistes, les succursales, les banques et assurances, les activités liées au tourisme, les hôtels restaurants et les restaurants gastronomiques.



## ➔ POUR QUOI ?

- la rénovation de vos devantures commerciales,
- les aménagements intérieurs et extérieurs destinés à faciliter l'accessibilité de vos entreprises aux personnes à mobilité réduite,
- la modernisation de votre point de vente et la sécurisation de vos locaux,
- le développement de l'outil de production.

# MONTAGE DE VOTRE PROJET

## 1. Prise de contact avec SNA

Seine Normandie Agglomération (SNA) vous mettra en relation avec les chambres consulaires (CCI ou CMA).

Celles-ci vous accompagneront sur :

- l'étude du projet d'investissement de l'entreprise,
- le montage et l'instruction du dossier Fisac.

## 2. Constitution du dossier

Liste des pièces à fournir :

- dossier de subvention Fisac complété et signé,
- devis détaillés des travaux,
- photos de l'entreprise avant travaux et simulation après travaux,
- copie de l'inscription à l'un des registres du commerce et des sociétés et/ou du répertoire des métiers (K ou KBIS),
- copie des 3 derniers bilans de l'entreprise,
- demande de déclaration préalable/autorisation de travaux,
- copie du bail commercial,
- copie des statuts (si société),
- justificatif des concours bancaires,
- RIB.

## IMPORTANT !

Aucun dossier ne pourra être pris en compte si les travaux sont engagés **avant** l'accusé de réception d'un dossier complet.

## 3. Examen de votre projet

Au dépôt de votre dossier complet, vous recevrez un accusé de réception de SNA vous autorisant à démarrer les travaux.

## 4. Paiement de la subvention

Après la visite de fin de chantier, et à réception des factures acquittées, la subvention vous sera versée.



## CONTACTS

### Seine Normandie Agglomération

Louis MICHALLET  
06 08 27 98 67  
[lmichallet@sna27.fr](mailto:lmichallet@sna27.fr)

Seine  
Normandie

AGGLOMÉRATION

### Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie (CCIPN)

Carole RICHARD  
02 32 38 81 10  
[carole.richard@normandie.cci.fr](mailto:carole.richard@normandie.cci.fr)

 CCI PORTES DE NORMANDIE

### Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Eure

Denis HARDET  
02 32 39 41 81  
[dhardet@cm-27.fr](mailto:dhardet@cm-27.fr)



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

EURE